

## OBJET : Règlement et Consignes

### BIEN LIRE CE DOCUMENT

Pour vous permettre d'effectuer votre réservation, voici le règlement et les consignes concernant votre participation :

#### Règlement

Les participants doivent respecter les règles des différents codes (route - rural - etc).

Les participants doivent être couverts par leur assurance personnelle pour participer à l'épreuve.

Les participants doivent respecter la nature et l'environnement.

Les participants ne doivent pas quitter le parcours balisé.

Tout abandon doit être signaler à l'organisation aux différents points pause.

Autorisation parentale pour les mineurs. (sur papier libre)

Cette marche n'est pas une compétition, de ce fait, pas de classement et l'allure libre.

L'inscription implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.

#### Consignes

##### Le LIEU DE DEPART de la randonnée :

Pour le PARCOURS d'environ 48 kms : Départ : **BOULES DU CHATEAU D'EAU** 3 Chemin du Thélois à FEURS (Loire) près de la gare à partir de 7 heures et jusqu'à 7 heures 30, dernier délai. (fléchage : lieu de départ).

Pour le PARCOURS d'environ 34 kms : Départ : CHAMBOST LONGESSAIGNE (Préau Stade bouliste et terrain de foot). entre 8 heures 30 et 10 heures.

Le point de départ est le lieu de votre 1er Point PAUSE.

Pour le PARCOURS d'environ 24 kms : Départ du lieu dit : LES AUBERGES ( Commune de Longessaigne) entre 9 h 30 et 11 heures.

Le point de départ est le lieu de votre 1er Point PAUSE.

Pour le PARCOURS d'environ 15 kms : Départ : BAUBIN (St Julien sur Bibost) (ancien marché aux fruits) à 1 kilomètre du village (direction St Romain de Popey) entre 10 h 30 et 12 h 30. Le point de départ est le lieu de votre 1er Point PAUSE.

ARRIVEE de tous les parcours : FOYER COMMUNAL de St GERMAIN/L'ARBRESLE (Rhône) Place de l'église (parking à proximité). Ouverture de la salle à partir de 11 h 30.

Pour l'heure de votre départ de Feurs, calculez bien les temps de pause et votre allure qui conditionnent l'heure d'arrivée à St GERMAIN et donc l'horaire de prise pour le RETOUR de l'autocar, pour ceux inscrits à cette formule.

Clôture du dernier point pause à 17 h (SAVIGNY Local Chasse Mairie). Pensez à vous faire **POINTER** à l'arrivée pour nous permettre de bien suivre les participants.

Tous les parcours se terminent à St GERMAIN.

Pensez à prendre vos gobelets pour les points pause. Les chiens ne sont pas acceptés dans l'autocar.

Pour le DEPART : **PREVOIR** un gilet de sécurité signalisation et une lampe frontale ou autre.

Le balisage sera **BLANC et BLEU CHEVRON**, principalement avec des bandes de signalisation type chantier et sur piquets flèches. Certains parcours sont modifiés en distance fonction des portions renouvelées du circuit. Le tracé peut être légèrement modifié en fonction de divers impératifs.

**ATTENTION : enlèvement du fléchage par les serre-films le jour même.**

Différents points pause sont prévus tout au long du parcours.

#### ORGANISATION du DEPLACEMENT en AUTOCAR :

Le SAMEDI MATIN : Pour les randonneurs laissant leur véhicule à ST GERMAIN , un service d'autocar est mis en place le matin, au départ de St GERMAIN (parking de l'église), rendez vous à 5 h 30 pour un départ du car autour de 5 h 45 pour se rendre à FEURS. Bien respectez l'affectation dans le car. (inscrit sur la feuille de route). Arrivée prévue sur le lieu de départ de la marche vers les 6 h 45. Petit déjeuner au départ au local : Boules du Château d'eau à Feurs.

Service car : AUTOCARS de la VALLEE D'AZERGUES. **Pas d'autocar pour les autres points de départ.**

Pour les marcheurs partant de Feurs et laissant le véhicule au départ, rendez vous directement au local Boules du Château

Le SAMEDI FIN DE JOURNÉE : après l'arrivée à St GERMAIN, rassemblement pour le retour vers FEURS en autocar. Arrêt prévu (Avenue Jean Jaurès près de la gare). DEPART de l'autocar entre 18 h et 18 h 30 (en fonction du remplissage du car (attente des derniers arrivants). Cet autocar desservira les points suivants : St Julien sur Bibost - - Longessaigne (les Auberges) - Chambost Longessaigne - et Feurs.

En cas d'opportunité de retour sans prendre l'autocar, **SIGNALER** à l'arrivée, si vous ne prenez plus l'autocar de retour, pour éviter l'attente et faciliter le départ des autres passagers. (remboursement non effectué car réservation autocar en relation avec les inscrits)

#### DROIT à l'image

Chaque participant déclare accepter l'utilisation de son image à des fins d'information sur le site ou sur les médias.

Nous vous demandons avant votre départ pour la randonnée le matin à ST GERMAIN et, pour les différents points de départ, de vous présenter pour faire composer la feuille de route jointe, qui nous permettra de suivre le départ des participants, tout en prenant la collation offerte au départ.

L'inscription à cette randonnée vaut déclaration d'aptitude à la pratique de la marche et les participants se sont assurés qu'ils sont correctement couverts par leur assurance, pour ce type d'activité.

Seules les annulations d'inscription pour cas de force majeure, dûment justifiée seront étudiées. Aucun remboursement ne sera effectué pour d'autres conditions, ou si vous n'êtes pas présent le matin au départ.